...Subscription ten dollars per annum, payable...

L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

Jours de publication durant l'été : MARDI, JEUDI & SAMEDI.

MARDI, (MATIN) 31 JUILLET 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT,

ANDREW JACKSON,

DU TENNESSEE.

Né le 15 mars 1767, à Warsaw, Caroline du Sud.
Soldat de la révolution, en 1781.
Elu sénateur des Etats-Unis, en 1797.
Opposé aux lois sur les étrangers et sur la sédition.
Elu major-général du Tennessee, en 1801.
Volontaire dans la seconde guerre, en 1812.
Soumis à toutes sortes de rigueurs et de privation.—Nommé général dans l'armée des Etats-Unis—il triompha des vainqueurs de l'Europe, en janvier 1815, et mérita le titre glorieux de
HÉROS DE LA NLLE.-ORLÉANS.
Elu président des Etats-Unis, et inauguré le 4 mars 1829.
Sous son administration,
Le commerce est rétabli avec les Indes-Occidentales;
Une indemnification est obtenue pour les spoliations françaises et danoises;
Le revenu est de $26,000,000;
La population de 12,000,000 d'Ames;
La dette nationale est éteinte;
Il appose son VETO au bill sur la BANQUE DES E.-UNIS, par où l'indépendance des états est déclarée une seconde fois.
La république est prospère au dedans,
Respectée au dehors;
La démocratie triomphe,
La patrie est sauvée.
"A l'œuvre on connait l'ouvrier."

POUR VICE-PRÉSIDENT,

MARTIN VAN BUREN,

DE NEW-YORK.

ELECTEURS DE LA LOUISIANE.

POUR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT.

Premier District,	J. B. PLAUCHE',
Second District,	THOMAS W. SCOTT,
Troisième District,	TRASIMOND LANDRY,
Quatrième District,	ALEX. MOUTON,
Cinquième District,	PLACIDE BOSSIER.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE ORLÉANS, 31 juillet.

CHOLERA.—Les rapports de New-York, du 16, portent à 118 les nouveaux cas qui se sont déclarés la veille, et à 59 le nombre des morts. Le 16, il y a eu 163 nouveaux cas et 94 mortalités.

La [illegible] du nord arrivée hier nous a apporté de tristes nouvelles de France, reçues par le *François Ier.*, parti du Hâvre le 10 juin ; les journaux du Hâvre ne sont que du 9 et ceux de Paris du 8.

Une véritable révolution a eu lieu dans la capitale de la France, le 5 juin ; elle a éclaté au moment des funérailles de l'illustre général Lamarque, et a duré jusqu'au 6 au soir.

Les causes immédiates de cet événement malheureux sont exposée dans la lettre du correspondant du *Journal du Hâvre*, du 6 juin, que nous avons publiée hier en *extra*. Mais il a sa source dans l'irritation générale produite par la conduite d'un gouvernement qui, par sa mollesse envers les partisans de la dynastie déchue, et (on pourrait le dire) son féroce acharnement contre le parti national et le parti républicain; qui, par ses persécutions réitérées et sans exemple contre la presse, et contre quiconque osait réclamer l'exécution des promesses de juillet, a fait douter de la sincérité de ses vues et a soulevé la haine et le mépris de tous les hommes. Cette explosion a été terrible et sanglante ; les détails qu'en font les journaux, les rapports de l'ouest, qui annoncent que toute cette partie de la France a été mise en feu par la présence de la duchesse de Berry et de Bourmont, tout cela en navrant ; le royaume entier est ou sera bientôt en proie à l'anarchie la plus désolante, au désordre, au pillage, au meurtre : Voilà les conséquences de l'impéritie, de la lâche indifférence de ce gouvernement qui se flattait de faire respecter la France au dehors et de maintenir l'ordre au dedans.

Qui pourrait prévoir les conséquences des maux actuels ? Elles seront sans doute plus terribles encore. N'est-il pas probable qu'à la vue de ces éternelles divisions qu'on a laissées se propager, à la vue de ces tentatives de révolutions toujours renaissantes, et enfin de ces funestes événemens de Paris, l'Europe va prendre l'alarme et fondre sur la France ! Est-ce sans avoir la certitude de l'appui prochain des étrangers, que la mère d'Henri V a osé se jeter dans la Vendée ? personne ne le croira. La France est donc à la veille de malheurs plus grands encore que ceux qui la déchirent depuis 1830.

Les départemens de l'ouest ont été mis en état de siége; on déploie la plus grande activité, et les carlistes ont été défaits sur beaucoup de points ; mais il est à craindre que ces mesures ne soient trop tardives. L'insurrection est flagrante dans tout l'ouest et le midi.

Nous bornons-là cet article pour laisser de la place aux articles extraits des journaux français dont nous avons reçu d'abondants supplémens. L'importance de ces nouvelles nous prive de nous occuper de la politique locale ; et nous osons espérer qu'elle nous servira suffisamment d'excuse aux yeux de nos lecteurs.

Des mandats-d'amener ont été lancés à Paris contre MM. Laboissière, Cabet et Garnier-Pagès, membres de la chambre des députés. Le duc de Fitz-James a été arrêté. Plusieurs journaux de l'opposition ont été suspendus.

On porte à 1600 le nombre des personnes arrêtés le 5 et 6.

Le gouvernement a reçu avis officiel de l'arrivée de la duchesse de Berry dans la Vendée, au Bocage.

L'artillerie nationale de Paris, et les écoles polytechniques et d'Alfort sont dissoutes.

Paris a été mis en état de siège, le 7, *après le combat.*

3,000 fusils ont été pillés dans une journée.

EXTÉRIEUR.

(Correspondance du Jour. du Hâvre.)

PARIS, 6 juin.

Nous sommes aujourd'hui dans la plus profonde consternation ; les événemens qui se sont passés depuis hier soir remplissent tous les véritables patriotes de la plus profonde douleur. Jusqu'à ce moment, les faits sont dans une grande confusion ; en sorte qu'on ne peut encore rien préciser. Nous allons vous remettre les renseignemens tels qu'ils nous parviennent.

A la suite du convoi du général Lamarque, après que les oraisons funèbres eurent été prononcées sur la place de la Bastille, une foule de patriotes voulut conduire le char funèbre au Panthéon ; alors, plusieurs républicains, portant des bonnets phrigiens au bout de bâtons, et des drapeaux rouges, commencèrent à crier : *Vive la République ! A bas Louis Philippe !* La troupe de ligne et la cavalerie voulurent s'emparer des plus exaspérés; alors des coups de fusils furent échangés, sans qu'on puisse savoir si c'est le peuple ou la troupe qui commença à tirer. Quelques personnes prétendent que les troupes tirèrent sur la foule et sur les gardes nationaux, sans aucune provocation. Dans une affaire aussi grave, nous ne voulons approuver ni improuver les autorités, jusqu'à ce que les faits soient bien éclaircis. Quoiqu'il en soit, les esprits ne tardèrent pas à s'aigrir de part et d'autre, et la nouvelle du combat qui venait d'avoir lieu s'étant rapidement répandue dans tout Paris, en un instant, toutes les boutiques furent fermées, et le rappel battit sur tous les points. Les républicains se portèrent sur divers petits postes de garde nationale et de la ligne, qu'ils désarmèrent, et ils parcoururent ensuite les boulevarts. Les carabiniers, les cuirassiers et les lanciers ne cessèrent, pendant toute la soirée, de faire des charges sur les groupes de républicains qui dès-lor commencèrent à former des barricades, et à dépaver plusieurs rues ; nous regrettons de dire que l'artillerie de la garde nationale et un assez grand nombre de garde nationaux se sont mis du côté des républicains. Néanmoins, la plus grande partie des gardes nationaux s'est ralliée pour maintenir l'ordre sur la place des Petits-Pères et à la mairie du 6e. arrondissement, située rue Saint-Martin ; des engagemens très-vifs eurent lieu entre les postes de la garde nationale et les républicains, et déjà, à ce moment, il y a beaucoup de tués et de blessés. A la nuit tombante, la fusillade [illegible] à devenir plus vive; on se battit avec achar[illegible] les boulevarts et sur d'autres points. Plu[illegible] d'armuriers furent pillés par les répu[illegible] minuit, la troisième légion fut dirigée sur [illegible] Saumon (rue Montmartre), où s'étaient [illegible] grand nombre de républicains, et un [illegible] vif s'est engagé ; ce ne fut qu'avec la plus [illegible] qu'on parvint à les déloger.

[illegible] maintenant relater tous les faits heure [illegible] mesure qu'ils sont parvenus à notre connaissance. On conçoit que la multiplicité des points où les événemens se passent, nous empêche de pouvoir coordonner les faits.

Deux heures du matin.—Le conseil des ministres s'est assemblé hier soir à neuf heures, et il vient de se séparer à l'instant. On parle beaucoup de mettre Paris en état de siège à midi ; mais le gouvernement ne prendra cette mesure qu'à la dernière extrémité, parce qu'il sent trop bien qu'elle est de nature à porter l'effroi dans les départemens. On entend encore de tous côtés des coups de fusil isolés. Tous les réverbères sont brisés. On recommence à battre le rappel dans plusieurs quartiers de Paris.

Une grande partie des gardes nationales de la banlieue est déjà arrivée à Paris aux cris de *à bas les républicains ! à bas les carlistes !* On leur distribue des cartouches. Il doit y avoir maintenant plus de 40,000 hommes de troupes de toutes armes dans la capitale, sans compter les gardes nationales de Paris et de la banlieue. A chaque instant il arrive des troupes des environs de Paris. Toutes les demi-heures on envoie de l'état-major un détachement d'infanterie et de cavalerie avec leurs armes chargées pour se diriger sur divers points de Paris, avec ordre d'arrêter toutes les personnes suspectes, mais de ne faire feu qu'à la dernière extrémité.

Dans le conseil tenu cette nuit, on s'est opposé à ce que le roi se mît à la tête des troupes ; mais le duc de Nemours s'est mis en tête de son régiment.

Trois heures et demie du matin.—On se bat dans ce moment rue Saint-Martin à deux endroits. On dit que les républicains se sont emparés de l'Arsenal de l'Hôpital. *Hier*, des barricades avaient été formées dans la rue Saint Martin, et on l'avait dépavée en face de la mairie du 6me. arrondissement. L'autorité a fait travailler cette nuit pour remettre les pavés en place et faire enlever les reverbères.

Cinq heures du matin.—Le 5me. lancier vient d'arriver de Saint-Germain-en-Laye. Nous apprenons que l'on vient de braquer des canons aux portes Saint-Denis et Saint-Martin et à l'entrée de la rue Saint-Antoine, où les républicains se tiennent barricadés et soutiennent un feu très-vif. Un grand nombre de républicains s'est posté sur les portes Saint-Martin et Saint-Denis, et on veut les forcer à déloger.

Six heures du matin.—La fusillade et les feux de pelotons continuent sur plusieurs points à-la-fois. On bat le rappel de tous côtés et l'on commence à sonner le tocsin.

Neuf heures du matin.—Un officier des invalides, à la tête d'une soixantaine de jeunes gens, s'est rendu maître du poste de l'Hôtel-Dieu. Une fusillade très-vive vient de s'engager au pont Notre-Dame, entre les républicains et la troupe de ligne; les républicains sont embusqués dans les maisons et tirent sur la troupe.

Au poste de la mairie du 6me. arrondissement, un engagement très-vif a eu lieu pendant deux heures entre la garde nationale qui avait pris parti pour les républicains, un grand nombre de gens des faubourgs et les lanciers et dragons. La fusillade a été très meurtrière; le peuple tirait par les fenêtres.

Dix heures.—Un engagement a eu lieu au coin de la rue Montorgueil, entre les républicains et la troupe.

Nous apprenons que les carlistes s'étaient réunis [illegible] un marchand de vin au coin de la rue de Charonne (faubourg St. Antoine); là ils se concertèrent avec les chefs des républicains. Un nommé Bernard, ancien officier vendéen, avait reçu dès le matin une forte somme pour être distribuée à sa brigade carliste; il se rendit hier à dix heures du matin à une maison de jeu au Palais-Royal, perdit la somme qui lui était confiée, et sa brigade, au moment de se battre, refusa de le faire, faute d'avoir été payée.

On se rappelle qu'il y a quelques jours, nous donnâmes des détails assez étendus sur une conspiration carliste qui devait éclater le 30 mai. Tout porte à croire qu'un grand nombre des soi disant républicains ne sont autre que des gens soudoyés par les carlistes, qui voulaient combiner une révolution à Paris en même tems qu'un soulèvement général qui devait avoir lieu dans la Vendée, à la date du 4 juin. Le parti légitimiste regarde les républicains comme leurs instrumens.

11 heures.—On se bat avec acharnement dans le cloître St.-Mery : les républicains s'y sont barricadés, et ont arboré le drapeau rouge. Ils paraissent être abondamment pourvus de cartouches et de balles. Ils sont cernés par trois pelotons de la troupe de ligne et un peloton de la garde municipale.

Deux diligences ont été fouillées ce matin par ordre de la police, une à la barrière d'Enfer et l'autre à la barrière des Bons-Hommes. On y a trouvé plusieurs carlistes avec des passeports pour la Vendée, où ils allaient répandre le bruit de la défaite du gouvernement actuel. Un faux courrier se rendait en Vendée pour annoncer que Henri V avait été proclamé roi, et que Louis-Phillippe était en fuite. Ce courrier a été arrêté.

Midi.—Il paraît qu'il se fait, au Cloître-St.-Mery, une horrible boucherie. On entend de tous côtés retentir les coups de canon qu'on croit dirigés dans le faubourg St.-Antoine. On dit que l'artillerie de Vincennes se trouve en haut du faubourg St.-Antoine, où les républicains se battent avec furie. Ils sont serrés entre deux feux.

La garde nationale de Versailles arrive sur la place des Victoires, où le 38e de ligne est aussi campé. Le 14e de ligne et la troisième légion de la garde nationale de Paris est placé des Petits Pères ; le 16e de ligne est au poste de la banque et rue de la Feuillade. On vient d'arrêter 30 individus, dont deux ex-gardes-du corps ; on les mène au poste des Petits Pères.

Dans plusieurs légions de la garde nationale, les décorés de juillet se mettent en tête des détachemens, afin de prouver aux républicains que leur cause n'est pas nationale comme l'était celle des 27, 28 et 29 juillet.

On fait courir le bruit, que nous ne garantissons pas, du reste, que le colonel des carabiniers a été tué hier soir.

Des dépêches sont parties aujourd'hui à 11 heures du ministère de la guerre, pour les commandans de place des départemens de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, et de tous les autres départemens qui environnent Paris.

Ce matin à 5 heures, le ministre de l'intérieur a envoyé une dépêche au préfet de Lyon, et une autre au préfet de Marseille ; jusqu'à ce moment, les ambassadeurs n'ont pas encore fait partir de courrier : ils semblent attendre.

Ce matin, à 9 heures, le roi, accompagné de M. Montalivet, est venu passer en revue les troupes stationnées dans la cour des Tuileries et sur le Carrousel. On dit qu'il veut cet après midi parcourir quelques quartiers de Paris.

Une heure.—Les républicains, afin de rendre du courage à leurs partisans, font courir le bruit que 15000 Havrais et Rouennais républicains marchent à leur secours. Il est inutile de faire observer combien ce bruit est absurde, car à peine si la nouvelle des premiers troubles peut être arrivée maintenant dans ces villes. D'ailleurs on sait que Rouen et le Havre sont fortement attachés au gouvernement de juillet.

Deux heures.—La troisième légion vient d'arrêter 89 individus armés depuis hier de plusieurs sortes d'armes antiques. On se bat maintenant au faubourg Poissonnière.

Nous avons oublié de mentionner que cette nuit, outre la *Tribune du mouvement*, dont les presses ont été brisées par un commissaire de police, on a aussi apposé les scellés sur les presses de la *Quotidienne*; un des rédacteurs de cette feuille, M. Simon, a été arrêté.

On remarque qu'il n'y a guère que 7 ou 8 élèves de l'école polytechnique parmi les républicains. Presque toute l'école d'Alfort s'est mise de leur côté.

Deux heures et demie.—Les bruits les plus sinistres circulent sur l'affaire du cloître Saint-Méry. On prétend que, fatigué d'un combat qui dure depuis ce matin à neuf heures, la troupe de ligne a donné aux républicains renfermés dans le cloître, dix minutes pour se rendre, ils auraient été passés au fil de l'épée ; nous n'affirmons pas ce fait. Mais nous savons que ce matin au cloître Saint Méry, quatre bataillons entiers de la troupe de ligne et de la garde municipale ont été repoussés avec perte.

Parmi les compagnies qui se sont le plus distinguées dans cette triste journée, nous citerons en première ligne la troisième compagnie de la 3me. légion de la garde nationale, capitaine Dupuget. Cette compagnie était déjà remarquable par sa belle tenue et sa discipline ; elle vient de mériter à juste titre le surnom qui lui a été donné à Paris de *Compagnie Modèle*. Cette compagnie a eu hier soir plusieurs blessés dans l'affaire du passage du Saumon.

Trois heures.—Les canonnades et les feux de file loin de diminuer augmentent à chaque instant. Dans ce moment, la place des Innocens est un des endroits où l'on se bat avec le plus d'acharnement.

Un détachement de républicains, conduit par un ex-colonel a eu un engagement dans le faubourg Saint-Martin, au moment où ils se portaient pour prendre la caserne. Un feu nourri a eu lieu de part et d'autres; cependant un détachement du 3me. léger, accompagné de la garde nationale qui rivalise de zèle, ont repoussé les républicains, qui se sont trouvés pris entre deux feux, la troupe de ligne et la garde municipale les attaquant par derrière.

Trois heures et demie.—Nous venons de la rue St-Martin. Il n'est pas vrai que les républicains du cloître Saint Mary aient été passés au fil de l'épée, comme nous l'avons dit plus haut. Ils sont toujours renfermés dans le cloître où ils se défendent. Leurs munitions commencent néanmoins à s'épuiser, et on pourra bientôt s'en emparer.

Nous apprenons que le roi a parcouru les boulevards à la tête des troupes, un détachement de républicains l'a attaqué à la hauteur du faubourg Poissonnière, une fusillade s'est engagée, mais le roi n'a pas été atteint.

Toute la garde nationale de la banlieue est maintenant arrivée, celle de Passy et des villages environnans vient d'arriver.

Quatre heures.—Les communications sont maintenant interrompues par les troupes nombreuses qui arrêtent la circulation, en sorte qu'il ne nous parvient pas de nouvelles.

JOURNÉE DU MERCREDI 6 JUIN.

Le rappel avait battu aussi dans les campagnes, et les braves gardes nationales de la banlieue étaient mises en mouvement. Ce matin, dès 5 heures, plusieurs bataillons sont arrivés sur la place des Victoires où ils ont été accueillis avec joie et cordialité par leurs frères de la garde nationale de Paris. Ils ont demandé en grâce d'être envoyés aux lieux où il y aurait le plus de danger, et quelques heures plus tard les cadavres de plusieurs d'entr'eux jonchaient le cloître Saint Méry.

Le mouvement général des troupes avait principalement pour objet de cerner les positions occupées par les insurgés, de manière à leur fermer toute retraite! Cette tactique a eu un complet résultat sur la plupart des points. Le passage du Saumon était enlevé à quatre heures du matin. Parmi les individus arrêtés au quartier Montmartre, se trouvent, dit-on, deux élèves de l'école polytechnique, un prêtre déguisé, quelques étudians et beaucoup de vagabonds. Cinq hommes suffisaient à peine pour porter les armes et les munitions capturées.

Une immense barricade défendait l'entrée du faubourg Saint Antoine; attaquée à huit heures du matin, elle a été enlevée en deux heures après une vive résistance.

L'insurrection était dès-lors concentrée aux quartiers des Lombards et de l'Hôtel de ville. Les élèves des écoles et les étudians, qui, au nombre de 250 à 300, se sont présentés dès le matin aux barricades de la rue Saint Martin, découragés par leur isolement, et convaincus par l'indifférence de la population qu'ils n'avaient aucun espoir à fonder sur son concours, se sont retirés vers midi. Cette conduite prudente n'a pas profité aux principaux meneurs, qui, chassés de tous les postes, délogés de toutes les rues adjacentes à la rue Saint Martin, ont concentré leurs forces derrière la grande barricade élevée dans le quadrangle formé par cette même rue et celle de Saint Méry et d'Aubry le-Boucher.

Les charges successives d'infanterie ayant été insuffisantes pour emporter cette barricade, on a employé l'artillerie. Une pièce de 8 placée dans le marché des Innocens, en face de la rue Aubry-le-Bouches, a commencé vers une heure de l'après-midi à battre en brèche le parapet. Obligé d'abandonner leur dernier retranchement, les insurgés se sont retirés dans la maison faisant face à la rue Aubry-le-Boucher, et dans laquelle ils avaient établi leur quartier-général.

La lutte, déjà si sanglante et si acharnée, semblait arrivée à son terme, lorsque, contre l'attente générale, elle a pris un caractère d'opiniâtreté et de rage qui a prolongé le combat depuis trois heures jusqu'à cinq heures et quart. C'est par des compagnies du 14me. léger et du 1er. de ligne, soutenues par des gardes nationaux de la banlieue, qu'a été remportée cette victoire si douloureuse, et disputée avec un courage dont la patrie déplore le funeste abus.

Après la prise du cloître Saint Méry, l'insurrection a été étouffée sur tous les points; les barricades emportées par les troupes ont été détruites par les citoyens et les ouvriers; les colonnes de garde nationale et de troupe de ligne ont parcouru dans tous les sens les rues Saint Martin, Saint Denis, Saint Avoye, de la Bretonnière, et en général toutes celles qui avaient servi de foyer à la révolte, aux cris de *vive le Roi, vive la ligne, vive la garde nationale!* que répétaient les habitans placés aux fenêtres et les ouvriers répandus sur la voie publique.

A onze heures et demie le Roi est monté à cheval pour parcourir les différens quartiers de la capitale; tous les ministres et l'état major général avaient fait à cet égard à S. M. les plus vives représentations. Ils lui objectaient que sa personne courrait le plus grand danger. *J'ai une excellente cuirasse*, a répondu Louis-Philippe, *ce sont mes cinq enfans.* Partout la présence du Roi, accompagné du duc de Nemours, a puissamment contribué à ramener le calme et à rendre la confiance aux citoyens; partout il a été accueilli aux cris de *vive le Roi ! à bas la République !* Il a dit plusieurs fois au peuple: *Mes amis, on m'accusait d'avoir fui vers la frontière; pour me justifier, je viens au milieu de vous!*

Au moment où S. M. passait devant le Château-d'Eau, on lui a fait remarquer un garde nationale étendu sur un matelat et qui venait d'être blessé au pied: "Sire, lui a dit ce brave, je viens de combattre pour ma patrie, pour la liberté et pour le roi; j'ai plusieurs enfans que je vous recommande. *Je les adopte*, lui a répondu Louis Philippe." Et en même temps il a fait prendre son nom par un aide-de-camp.

Les malheurs de cette journée ne nous sont encore qu'imparfaitement connus. Nous attendrons à ce sujet des renseignemens plus précis.

Dans l'après-midi, des bataillons entiers occupaient les boulevards et les quais; de nombreuses et fortes patrouilles parcouraient les rues en se saluant des cris de *vive la garde nationale! vive la ligne!*

Ce soir, les postes principaux sont occupés par la force publique, la circulation est rétablie sur tous les points.

Le calme règne enfin dans Paris; partout force est restée à la loi, et tout annonce que cette déplorable lutte est terminée. (*Constitutionnel.*)

NANTES, 4 juin.

A l'instant où nous écrivons, le tocsin sonne à la Chapelle-Heulin, et les chouans se réunissent en armes dans cette commune. Les communes voisines, Sainte Lumine, Monnière, Saint Fiacre, Maisdon, etc., se lèvent et se dirigent sur Aigrefeuille. Cette nouvelle excite l'enthousiasme dans notre ville. Nous allons donc enfin voir de près les ennemis de notre repos et de notre liberté. *Aux armes!* crie-t-on de toutes parts ! le rappel bat, huit cents gardes nationaux vont être mobilisés. Notre cavalerie se prépare à marcher. Dans quelques heures les chouans auront de nos nouvelles. 600 hommes des gardes nationales de l'arrondissement de Paimbœuf vont recevoir l'ordre de partir. Les chouans, traqués sur tous les points, n'auront plus, dans quelques instans, qu'à crier merci et à mettre bas les armes.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la présence de M. Berryer à Nantes. Par suite des perquisitions qui ont été faites chez lui à Paris, et des soupçons qui planent sur tous les hommes connus pour leurs opinions légitimistes, la position de M. Berryer devenait difficile à l'égard des autorités de notre ville. Tout en exerçant une surveillance active sur un homme de son importance, elles ne pouvaient ni ne devaient l'arrêter, puisqu'aucun indice qu'il ait pris part aux complots des carlistes n'existe contre lui. En conséquence on l'a autorisé à rester à Nantes ou à se rendre à Angoulême, où il désirait aller, et suivant un itinéraire auquel il a consenti lui-même à se soumettre.

—On écrit de Bourbon-Vendée, 3 juin:

"Trente-sept prisonniers, dont onze chefs, sont partis d'ici aujourd'hui pour Niort, sous bonne escorte. Ce petit cortége nous a mis à même de connaître l'opinion de la majorité des habitans des campagnes; partout, sur leur passage, ils ont été hués et conspués. En général, peu de nos paysans sont disposés à se faire tuer pour une cause insoutenable. Parmi ces prisonniers, se trouvent les nommés Dupont père et fils, tous deux chefs de chouans, arrêtés depuis hier. M. de la Barbelays, signalé depuis long-temps comme un agent du parti carliste, vient d'être arrêté et conduit aux Sables."

—On écrit de la même ville, 8 juin:

"Aucun mouvement n'a encore éclaté dans la Vendée: cependant on y remarque beaucoup de menées et une fermentation assez grande : nous sommes, dit-on, menacés pour cette nuit (3 juin) d'un soulèvement général. On est sur ses gardes; si, ce dont je doute, ces braves gens osaient effectuer leur projet, ils seraient châtiés comme ils le méritent." (*Breton.*)

PARIS, 8 juin.

Le gouvernement a reçu des dépêches de Nantes qui lui confirment la présence de la duchesse de Berry dans le Bocage. Toutes les mesures sont prises pour parvenir à s'emparer de sa personne ; mais s'il lui est désormais presque impossible de s'échapper, ce ne sera pas sans peine qu'on parviendra à la découvrir dans un pays si difficile à explorer.

—Un journal ministériel dit qu'il est probable que la duchesse de Berry a debarqué entre Perpignan et Marseille, qu'elle a traversé tout le midi en calèche, avec des passeports sous un nom supposé, qu'elle était accompagné de M. Bourmont, qu'elle a passé Bordeaux, puis s'est jetée dans la Vendée.

PARIS, 8 juin.

Nous continuons à être sous l'état de siége, mais il ne paraît plus avoir pour objet que le jugement par conseil de guerre, des révoltés et des individus compromis avec eux. La cour royale de Paris a décidé hier, que par, l'effet de la mise en état de siége, la pénalité ne pouvant être modifiée rétroactivement, sa compétence l'était de droit ; beaucoup de jurisconsultes pensent autrement. Mais il n'y a point, quant à présent, d'appel, puisque ce sera au conseil de révision militaire d'en décider en dernier ressort.

Un député placé assez haut dans la confiance du château, a annoncé hier qu'on espérait généralement que le Roi appliquerait aux condamnés les principe qu'il avait professés lors du procès des ministres de Charles X, sur la peine de mort en matière politique, et que la déportation remplacerait l'exécution capitale pour les condamnés, à la plus forte peine.

Je vous ai dit hier tout ce qu'on avait trouvé d'insolite à la mise en état de siége, après la fin du combat, d'une capitale qui, pendant le combat n'avait été privée ni de son administration, ni de sa justice régulière. Le 5 au soir, dans le conseil tenu aux Tuileries, et où ont été admis par intervalle, un assez grand nombre de députés, la mesure de mise en état de siége avait été proposée et repoussée par le Roi qui l'a déclaré le lendemain à MM. Odilon Barrot, Arago et Laffitte. Pendant la rixe que passait Sa Majesté dans les derniers instans du combat, des compagnies de garde nationale demandèrent la déclaration de siége, et on hésita encore à l'accorder ; enfin comme je vous l'ai dit, un allait peut-être la promulguer pour le seul arrondissement où l'on se battait, quand la victoire chassa jusqu'à cette dernière idée. Mais le conseil se rassembla de nouveau dans la soirée du 6, et personne ne songeait plus à l'état de siége, quand un jeune député, qui depuis plusieurs mois tourne autour d'un portefeuille, et qui tout récemment est revenu d'Italie, croyant en tenir un, a pris la parole, et a dit qu'il fallait profiter des bonnes dispositions manifestées par la garde nationale, non pas seulement contre les républicains qu'elle avait vaincus, mais encore contre toute l'opposition en général.

L'avis de M. Thiers, mollement discuté par MM. Montalivet et Sébastiani, appuyé par le maréchal Soult, a prévalu, et la mise en état de siége a été prononcée, des mandats d'arrêt ont été lancés contre un journaliste et trois députés dont les crimes ne sont pas encore connus du public.

On m'assure que le soir même une conférence eut lieu entre MM. Barthe et Persil, sur les moyens de juger militairement en vertu de l'état de siége, les crimes ou délits commis avant la déclaration de cet état exceptionnel. M. Persil prit lui-même l'avis de plusieurs membres de la cour rayale, qui fut favorable. Mais dès le lendemain, les dispositions de la veille pour des mesures d'arbitraire, qui ouvraient une carrière de difficultés sans terme et sans issue, avaient singulièrement molli. On avait renoncé aux tristes idées conçues contre la presse, et les journaux même dont le 6 juin la publication avait été suspendue par la volonté du pouvoir, ont pû reparaître impunément. Des saisies ont eu lieu, mais jusque là le pouvoir était dans son droit. La question grave s'est celle de la compétence du pouvoir auquel il déférera le jugement.

Les Instructions publiées ce matin par le maréchal Soult, font pressentir que c'est devant un tribunal militaire que comparaîtront les journalistes incriminés.

On croit d'ailleurs que l'état de siége cessera pour dimanche ou lundi.

PARIS, 29 mai.

—On nous écrit d'Alexandrie :

"La flotte de Mehemet-Ali vient de rentrer dans notre port; elle a été abîmée par les forts de Saint Jean-d'Acre, devant lesquels elle avait été s'embosser.

"Ibrahim-Pacha a été obligée de lever le siége de cette place. On assure qu'il va ramener ses troupes en Egypte. Les affaires du pacha prennent une fort mauvaise tournure. On dit que le Grand-Seigneur fait contre lui des armemens considérables."

AFFAIRES DE LA VENDÉE.

Extrait du Moniteur du 29 mai.

Voici quelques détails sur l'affaire du pont de la Claye (département de la Vendée.)

Le 23, vers dix heures du matin, un sergent du 17e de ligne, revenant avec un bourgeois de la foire de Luçon, rencontra deux individus armés de fusils, sabres et pistolets, qu'ils tirèrent sur eux sans les atteindre. Le sergent fit feu à son tour, blessa grièvement l'un de ses adversaires, le sieur Demarçay, de Chanail, et le contraignit, ainsi que son compagnon, le sieur de Trié, ancien capitaine de Sainte-Hermine, de rendre leurs armes.

Ces deux individus ayant pris la fuite vers le pont de la Claye, le sergent les poursuivit, atteignit Demarçay dans ce bourg, et lui lâcha un autre coup de fusil, dont la balle lui traversa un bras et le cou. Cet événement vint à la connaissance des détachemens et brigades du voisinage qui accoururent au pont de la Claye. On exerçait la plus grande surveillance, lorsque le 24, au lever du jour, une bande de 40 chouans, bien armés, dont plusieurs à cheval attaqua le bourg du pont de la Claye, et eut dans ce bourg un vif engagement avec la troupe. Aucun militaire n'a été blessé ; les chouans ont laissé deux morts. Tout le pays environnant est battu avec soin. On a fait plusieurs arrestations, entre autres celle du curé de Saint Urbain. On a saisi des proclamations.

Dans la Loire-Inférieure, la gendarmerie a visité sur la route du Nozai une voiture qui avait été suivie depuis Nantes, et dans laquelle on a trouvé plusieurs objet d'équipement militaire.

A Chemiré-le Gaudin, canton de la Suze (dans le département de la Sarthe), 14 chouans se sont présentés pour enlever des armes et des vivres, en donnant des bons signés comme en 1815. Aussitôt 155 hommes d'infanterie de ligne et 60 volontaires de la garde nationale du Mans ont été dirigés sur le canton de la Suze pour anéantir cette bande. Comme on supposait qu'elle avait quelques intelligences avec le Mans même, la plus grande surveillance a été établie autour de cette ville. Cette précaution a déja procuré l'arrestation de deux anciens chouans, les sieurs Raget et Boumy; le premier avait voulu désarmer un chef de bataillon de la garde nationale de la banlieue, M. Barbou, qui a terrassé son adversaire et l'a conduit au poste de la ville. Le zèle de la garde nationale du Mans est au-dessus de tout éloge.

Le Morbihan a été parcouru par des agitateurs qui n'ont pu réussir à faire des recrues, ni à placer des médailles qu'ils distribuent pour signe de ralliement. On s'y étonne, on s'y indigne de ces manœuvres, que l'autorité observe et déjoue.

Une bande a paru dans la Mayenne, aux environs de la commune de Bierné. Les cantonnemens se sont mis en marche sur ses traces. Aucune rencontre n'avait encore eu lieu au départ du courrier. Mais la supériorité des forces et le dévoûment des troupes et des gardes nationales répondent d'un facile succès. Un mandat d'amener a été lancé contre un des embaucheurs de cette bande.

Mêmes intrigues dans la Mayenne, et sans aucun résultat. Les métayers ont repoussé toutes les séductions. Deux hommes qui ont crié *vive Henri V* au milieu de la foire aux bestiaux, à Chemillé, ont été arrêtés. Un grand mouvement était annoncé pour le 24; il n'a pas eu lieu: on le renvoie au 28. L'autorité est en mesure à tout événement.

Tel est le résumé des efforts tentés par la faction légitimiste pour l'exécution du plan d'insurrection qu'elle préparait sur plusieurs points de l'ouest pour le 24 et le 25.

Les démonstrations qui ont eu lieu ont échoué complètement. Elles ont prouvé l'impuissance de ces hommes, la vigilance des autorités et la force du gouvernement. Il en sera toujours de même. Le mauvais succès de ces efforts détruira sans doute ses dernières illusions. Quoi qu'il en soit, toutes les dispositions sont prises pour réprimer toutes les tentatives.

Les autorités, les troupes, les gardes nationales rivalisent de zèle et de patriotisme. Le gouvernement les secondera de toute la force du pouvoir. Il répondra à la confiance des masses qui se montrent partout étrangères à ces désordres, et qui forment des vœux pour qu'ils soient réprimés d'une manière décisive.—Ces vœux seront satisfaits.

CHATEAU GONTIER, 26 mai, 9 heures du soir.—Ma nouvelle est plus que confirmée, ce n'est plus seulement dans la commune de Daon, c'est dans toute la lisière de notre arrondissement joignant la Sarthe que l'insurrection a complété son mouvement.

Jeudi, 200 chouans environ se sont réunis à la ferme de la Barre, commune de Bierné; là, ils ont été organisés et harangués par M. Gautier, ex-capitaine dans la ligne, et fils d'un ancien commandant supérieur des bandes : il avait sous ses ordres MM. Lervy et de Bernouilly, tous deux anciens officiers.

Hier vendredi, ils ont été suivis et relancés par les cantonnemens voisins jusque dans les bois d'Epineux-le-Séguin. On n'a pu échanger avec eux que quelques coups de fusils.

Aujourd'hui ils s'apprêtaient à déjeûner au Château de la Vezouzière, commune de Bouère, lorsque nos soldats sont arrivés sur la maison et les ont fait fuir.

Cet après-midi ils étaient à dîner au château de Chenay, commune de *Gré* ; la version la moins élevée en porte le nombre à 400 ou 500. Un détachement de 30 hommes de la 4e. compagnie du 4e. bataillon du 31e. [illegible] dans le milieu de la grande route et des jardins de Chenay. Nos braves, sans calculer le nombre, ont tiré sur eux jusqu'à extinction de leurs munitions ; suivant leur énergique expression ils faisaient feu sur des monceaux d'hommes. Mais enfin ayant épuisé leurs cartouches, ils ont été forcés de se replier. Alors un petit détachement de neuf hommes s'est aussi trouvé sur le lieu du combat, et a aussi consommé ses munitions. Tous ensuite se sont retirés vers notre ville dont ils étaient alors éloignés de plus de deux lieues. Ils sont arrivés haletans, couverts de fumée et de poussière, ont pris le tems à peine de se munir de nouveau de cartouches et sont repartis au pas de course. On ne se fait pas d'idée de leur ardeur.

Au milieu de tout cela nous n'avons à déplorer que la mort d'un brave et intrépide sergent-major, qui a été tué par les brigands. Quatre hommes avaient aussi d'abord manqué à l'appel, mais ils viennent de rentrer.

Vous pensez bien sans doute quelles émotions ces scènes ont excitées dans notre ville. La garde nationale tout entière s'est réunie sans à peine attendre qu'on battît la générale. Le courage, l'indignation, je dirais presque la fureur brillaient dans tous les yeux. Il a été impossible de résister à l'envie que tous les gardes nationaux avaient de sortir. On voulait d'abord prendre une portion de la compagnie de voltigeurs, la chose n'a pas été possible, tous ont voulu partir.

Moi-même j'arrive d'une battue autour de la ville, car on avait été jusqu'à dire qu'ils venaient nous visiter. Qu'ils arrivent donc !....

P. S. Toute la lisière des départemens de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire est en insurrection. A la tête des bandes se trouvent M. de Charnacé et un autre gentilhomme dont le nom m'échappe. (*Journ. de Maine et Loire.*)

BOURBON-VENDÉE, 27 mai.

(Extrait d'une lettre écrite par un officier supérieur.)

Nous avons été un peu en alerte par une échauffourée carliste, mais elle a été reçue comme il faut. 30 hommes à cheval et quelques fantassins carlistes voulaient aller enlever un blessé chouan dans une ferme. Un sergent de notre régiment l'avait fait prisonnier après lui avoir tiré deux coups de fusil. Précisément un détachement d'une vingtaine d'hommes, conduit par un officier, M. Revet de Paris, était dans la maison à l'instant de l'arrivée. Toute cette cavalerie a reçu une fusillade, et il en est resté 2 morts sur place, quelques blessés et treize prisonniers. Ils avaient eu peur, qu'ils sont descendus de cheval pour fuir. Nos soldats ont pris dix chevaux parfaitement équipés : les valises étaient bien garnies, et il y avait bon nombre de proclamations, et une liste des chefs. Cinquante chefs de maison ont dû être arrêtés immédiatement.

Parmi les prisonniers il y a deux prêtres; un ex-capitaine de gendarmerie. Le procureur du roi lui a demandé ce qu'il venait faire ; il a répondu qu'il avait reçu l'ordre du comité royaliste de venir, en qualité de lieutenant-colonel, prendre le commendement de la gendarmerie de la Vendée.

Un autre, M. de Bremont, a été lieutenant dans l'ex-garde royale ; il était capitaine en demi-solde à Niort, et riche d'ailleurs.

Plusieurs chefs de maisons riches parcouraient les villages sans garnison, voulaient faire sonner le tocsin et lever la population ; ils ont été repoussés. Personne du peuple n'a voulu bouger. Ce sont les nobles et leurs alentours qui avaient commencé l'attaque.

GRECE.—NAUPLI, 27 avril.

Depuis les événemens décisifs de la journée du 11 avril, qui ont fait tomber le pouvoir entre les mains des patriotes, la tranquillité commençait à renaître, les divisions se calmaient, et le nouveau gouvernement se raffermissait; mais le parti russo-aristocratique, dans sa folle espérance de reprendre le pouvoir qu'il a perdu, a voulu susciter de nouvelles difficultés. Le sénat, qui, ayant été formé par Augustin Capo-d'Istrias, lui est encore dévoué, a donné le premier exemple de résistance au gouvernement provisoire. Celui-ci avait demandé la sanction du sénat pour deux propositions faites par le gouvernement, l'une tendant à faire convoquer à Argos le congrès, qui se réunissait auparavant à Mégare, et l'autre tendant à compléter le sénat, qui ne comptait que onze membres, bien qu'il dût en avoir au moins vingt-sept. Le sénat s'est opposé à ces propositions du gouvernement, sous prétexte que le congrès de Mégare était illégal et qu'on devait procéder à de nouvelles élections. Mais le peuple, qui pénétra les véritables motifs des sénateurs, se rassembla autour du palais du sénat et demanda, par des cris et par des menaces, que les propositions du gouvernement fussent exécutées. En même temps de nouvelles troupes arrivées sous le commandement de Mavrocordato appuyèrent les propositions du gouvernement et demandèrent même que Costa-Botzari fût nommé membre du gouvernement. Le sénat se vit forcé de céder, et par suite il fut décidé que le congrès se réunirait incessamment à Argos, et commencerait de suite ses opérations. On nomma en même temps seize autres membres du sénat, qui est maintenant au complet, et qui offre ainsi une majorité de six ou sept voix en faveur du gouvernement.

MODON, 30 avril.

Les événemens se sont succédé avec rapidité depuis quelque temps. Les Rouméliotes ont passé l'isthme de Corinthe avant même qu'il fût possible d'examiner s'il y avait lieu de défendre ou non ce passage. Le protocole du 7 mars est venu fort à propos tirer d'affaires les résidens dont la position devenait bien critique. On s'occupe d'une combinaison pour l'établissement d'un gouvernement régulier. Jusqu'ici rien n'annonce le succès de cette mesure. En définitive, après beaucoup d'hésitation et de lenteur, on en est venu à la formation d'une commission composée de sept personnes, à la tête desquelles se trouve Conduriotti.

On remarque avec surprise que Coletti, l'ame de la révolution, s'est laissé effacer entièrement.

1,500 hommes et 7 pièces de canon, sous le commandement du général Corbet, viennent d'être envoyés à Argos, où ils rencontreront 3,000 Rouméliotes, avec une quarantaine de capitaines des plus renommés et des plus brillans de la Grèce.

Quels sont les événemens qui se préparent encore, c'est ce qu'il n'est guère possible de prévoir. En attendant, si M. Augustin Capo d'Istrias n'est plus dans le pays, ses partisans sont encore présens, et ils ne laissent pas que d'exercer une grande influence.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Whale, avec le navire Union, Thomas, de Marseille; navire Hiram, Crouche, de Bordeaux ; brick Margaret, Scudder, de Boston; et goel. Montañesa, Capo, de la Havane. Il a laissé la passe dimanche à 2 h. il y avait deux batimens en vue, dont on est à ce que l'on croit le South Carolina, de Marseille, qui a été rencontré par l'Union, le 28 du courant.

Navire Hiram, Crouche, de Bordeaux, parti le 28 mai.
Navire Union, Thomas, de Marseille, parti le 29 mai.
Brick Margaret, Scudder, de Boston.
Goel. Montañesa, Capo, de la Havane.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici au Hâvre, le 8 juin, navires Montesquieu et Marengo.

Nouvelle Orléans, 28 juillet 1832.

MR. L'EDITEUR,—On vient de me communiquer l'article de votre feuille de ce jour, où je vois avec mépris une réponse d'un nommé EIRENAVAL, que je ne connais pas, et qui sent le prussien ou le chouan. Je vous déclare que je vais présenter cet article à M. l'avocat-général et poursuivre cet individu comme calomniateur. Nous verrons si c'est moi ou les infâmes assassins que je signale, qui suis coupable du crime dont ce misérable m'accuse. Pourquoi le juge Overton ne répond-il pas lui-même ?

Je suis porteur de certificats signés par les habitants les plus distingués des Opelousas, ainsi que des Avoyelles. Je méprise trop de pareilles allégations pour y répondre. Je vous requière, Monsieur, de faire insérer la présente.

31 juillet   DR. DREYFOUX. CADET.

LOTERIE DES NATCHITOCHES.
TIRAGE DE LA 20ME. CLASSE,
13—10—23—19.
31 juillet   J. B. FAGET, directeur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a transporté son domicile rue des Ursulines, entre Dauphine et Bourgogne, No. 148. A dater du premier août prochain, il ouvrira, trois fois par semaines, de 6 à 8 heures du soir, un cours de tenue du livre, conformément à l'avis qu'il en a donné précédemment. Il ne négligera rien pour faire acquérir à ses élèves les connaissances nécessaires dans tout ce qui est relatif aux transactions commerciales.
31 juillet—3   P. A. AUBERT.

CAFE & CACAO.—125 sacs café de la Havane, 115 sacs cacao de Caracas, en débarquement de la goëlette Carmen, et à vendre par
VICTOR DE LA COVA & FRERE,
31 juillet   Rue St. Louis, No. 51.

TOILE A DRAPS DE RUSSIE.—700 pieces Toile à draps de Russie, grise; 150 do. blanche ayant droit à la remise des droits ; 62 balles bonne Toile à draps de 4-4, manufacture domestique; 60 do. 3-4 do. do. Toile à chemises.
31 juillet   LINCOLN & GREEN.

AVIS.—MANUEL MELERAS, natif de Barcelone, récemment arrivé en cette ville, annonce au public qu'il possède toutes les facultés nécessaires pour exercer la profession de *Médecin-Vétérinaire*, et qu'il entreprendra la cure des chevaux, bœufs, mulets et autres animaux, et que les personnes qui s'adresseront à lui auront lieu d'être satisfaites.
S'adresser chez MM. J. B. Lesparre & Co. rue Bourbon, No. 116.   31 juillet—4

MARIANO MELERAS, natural de Barcelona, recientemente llegado á esta ciudad, avisa al respetable público, que posee todas las facultades de curacion de VETELINARIA, de caballos, bacas, mulas, y demas animales, seguro que todas las personas que gusten molestarle serán servidas con toda puntualidad y equidad.
Acudir en casa de los Sres. J. B. Lesparre y Comp. calle Borbon, No. 116.   31 de julio

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.
IL sera vendu, mardi, 31 du courant, à son magasin d'encan, un assortiment de FERBLANTERIE, ainsi qu'une quantité de Boîtes de Ferblanc en feuilles, de différentes dimensions et des meilleures marques.   28 juillet—2

PAR ISAAC L. M'COY.
MARDI, 31 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, 32 ACTIONS du Rail-Road, sur lesquels on a payé le montant total. Conditions: 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction.   28 juil

PAR ISAAC L. M'COY.
JEUDI, 2 août, à 10 heures, il sera vendu au No. 46, rue de la Levée, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, lancé dans l'affaire de W. G. Courtenay contre ses créanciers et les créanciers de Bryden & Courtenay et de W. G. Courtenay & Co., tout le *FONDS DE COMESTIBLES* cédé par les dits insolvables, et le BAIL non-expiré du magasin No. 46, rue de la Levée, occupé par les dits insolvables.
Conditions : comptant.   28 juillet

PAR J. DOMINGON.
IL sera vendu, mardi 31 courant, à midi, à la Bourse, un TERRAIN, No. 81, de 30 pieds de face sur 120 de profondeur ; situé rue Craps entre Bagatelle et Union, faubourg Marigny. Il y a sur le dit terrain, une petite maison logeable de quatre appartemens, et plusieurs arbres fruitiers Conditions à la vente.
12 juillet—3

POUR TAMPICO.
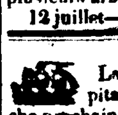
La goëlette TWO-BROTHERS, capitaine HARPER, partira positivement dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à   BENJAMIN BOOTH & CO.
31 juillet—3,   rue Bienville No. 47.

PARA TAMPICO,
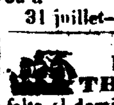
La goleta americana TWO-BROTHERS, su capitan HARPER, saldrá sin falta el domingo próximo. Admite flete y pasageros. Acudir á bordo, ó á
BENJ. BOOTH y COMP.
31 de julio   calle Bienville, No. 47.

A FRETER.
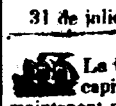
La barque neuve et fine voilière ALASCO, capitaine COLE, du port de 300 tonneaux, est maintenant prête à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à
28 juillet   STETSON & AVERY.

POUR BOSTON.
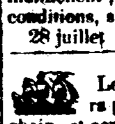
Le brick fin voilier ANT, capit. FORD, sera prêt à recevoir un chargement Lundi prochain, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
28 juillet   STETSON & AVERY.

POUR BRASSOS, *Rio Grande.*
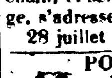
(Passage seulement.)—La belle goëlette fine voilière PREVOYANTE, cap. W. Wilson, a tout son chargement engagé et allant à bord partira Jeudi. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
CLAPIER & MICOUD.
26 juil—2 Au coin des rues de Chartres et St.-Pierre.

CHEVAL ÉPAVE.

IL a été conduit le 24 du courant, à l'écurie rue Royale entre les rues Ursulines et de l'Hôpital, un cheval créole bai, le pied droit de derrière blanc. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés, ainsi que ceux du présent avis.   31 juillet—3.

ECOLE GRATUITE
Attachée à l'Hospice-Poydras.
DES demandes ayant été faites souvent, depuis plusieurs années, aux Directeurs de l'Hospice des Orphelins, pour admettre dans cet établissement des enfans qui ne pouvaient y être reçus, parce qu'ils avaient soit leur père soit leur mère, et quelquefois l'un et l'autre, et les Directeurs voulant étendre l'utilité de cette institution, ont résolu d'y ouvrir une école gratuite pour les enfans dont les parents n'ont pas les moyens de les faire élever ailleurs. Les élèves apprendront à lire, à écrire, l'arithmétique, &c.
Les parents qui désirent profiter de cette circonstance, recevront un billet d'admission, pour tout enfant au-dessus de 5 ans. Pour avoir des informations sur les heures d'école, les réglemens, &c., s'adresser à l'un quelconque des Directeurs de l'Hospice des Orphelins.
31 juillet——1m 3ps

AVIS.—Les soussignés, pour la commodite de ceux qui peuvent avoir des affaires avec eux, ont pris un autre établissement en face du Bassin Carondelet, entre celui qu'ils avaient déjà le long du Canal, et l'on pourra à l'avenir s'adresser indistinctement à l'un ou à l'autre. L'établissement en face du Bassin porte le No. 132 sur la rue des Remparts, et 135 en face du Bassin. Ils profitent de la même occasion pour offrir les denrées suivantes, dont ils seront à l'avenir toujours bien pourvus.
30,000 Briques à feu, de Pensacole, qual. supér.
1200 petits barils et 100 gros do. Goudron,
200 demi barils Goudron, 1000 barils Charbon,
500 cordes Bois de chêne et de pin,
20,000 Madriers.
Aussi, Chaux du Nord et du pays, Sable, Coquilles.
31 juillet   C. GUESNARD & ALPUENTE.

AVIS.—On aurait besoin de suite d'un jeune homme parlant l'anglais et le français, qui commencerait à travailler. Il est inutile de s'adresser à moins d'être porteur de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille.   31 juillet

AVIS.—On recevra des propositions cachetées, au Bureau de la Presse-à-coton à vapeur, jusqu'au 5 août, pour la fourniture des madriers équarris, qui doivent être coupés dans la cyprière et délivrés sur la Levée, de la rue Montégut à la rue Louisa ;
380 billes de 35 pieds de long 9/9, 190 dito de 22 pieds 8/8, 290 dito de 18 pieds 7/8, 190 dito de 16 pds. 8/8, 190 dito de 12 pieds 7/8.   31 juillet

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Les soussignés ont transporté leur Pharmacie au No. 80, rue de Chartres, à trois portes seulement de leur ancien établissement, encoignure Chartres et Conti.
31 juillet   DUCONGÉ & PEYCHAUD.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie que le 21 juillet 1832, jugement a été enrégistré dans cette Cour, dans l'affaire de François Prados contre son épouse, dans les termes et la forme suivans, savoir :
François Prados contre Magdeleine Beltram y Romagosa, son épouse.—No. 6104.
Sur motion de M. E. A. Canon, avocat du pétitionnaire, et sur examen de l'enrégistrement, la Cour étant convaincue que toutes les formalités requises par le 143ème. article du Code Civil, ont été observées dans cette affaire, et que la défenderesse ne s'est pas soumise aux sommations et notifications voulues par le dit article du Code.
Il est ordonné, adjugé et décrété, que les parties dans cette affaire soient séparées de corps et de biens, et que la défenderesse paie les frais.
26 juillet 1832.
(Signé)   CHARLES MAURIAN, *Juge.*
Jugement enrégistré dans le livre C. page 58.
Lesquels frais montent à la somme de vingt-sept, piastres, exclusivement des frais du shérif.
En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de la Cour, à la Nouvelle-Orléans, le 26 juillet 1832, et la 57ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
31 juillet—3   F. BUISSON, dép. gref.

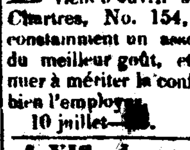
A VENDRE.—Un superbe TILBURY de Belfast, (Irlande) avec les harnais, le tout neuf et d'un travaille fini. S'adresser rue Royale, No. 280, près la rue St. Philippe, chez R. A. Cooke, carossier.   28 juillet.

LE soussigné prévient ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir son établissement dans la rue de Chartres, No. 154, vis-à-vis Mme. Fox. Il aura constamment un assortiment de MARCHANDISES du meilleur goût, et fera tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'employer.
10 juillet—   E. FAUCHET.

AVIS.—Le soussigné devant s'absenter incessamment pour quelques mois, prévient les personnes qui lui doivent de payer sans délai, et celles auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes ; il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et il fera tous ses efforts pour en mériter la continuation; il aura constamment un superbe assortiment de Bijouterie, Montres, pendules, Pots à fleurs et articles de goût.
M. L. Vignaud sera chargé de son Magasin et de la réparation de montres, pendules, &c. &c. et M. J. A. Durel, de sa procuration.   LOUIS MUH.
26 juil—5   Rue de Chartres, No. 115.

TRAITES sur New York, a vendre par
28 juillet   A. QUERTIER [illegible]